

**CIRCULAIRE 204-18**  
**Le 20 décembre 2018**

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL**  
**Fiducie de placement immobilier Granite (GRT)**  
**Dividende Spécial en espèces**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que le conseil d'administration de Fiducie de placement immobilier Granite (« Granite ») a déclaré le 17 décembre 2018 un dividende spécial en espèces de 0,30\$ CA par unité agrafée.

Ce dividende sera versé le 15 janvier 2019 aux porteurs d'unités agrafées inscrits au registre de la société à la fermeture du marché le 31 décembre 2018. La date ex-dividende est le 28 décembre 2018.

La Bourse et la CDCC tiendront compte du dividende spécial en ajustant les prix de levée des options Fiducie de placement immobilier Granite (GRT) d'un montant équivalent au dividende spécial, soit 0.30 \$ CA.

**Dividende spécial – Détails du rajustement:**

- **DATE EX-DISTRIBUTION :**                    **28 décembre 2018**
- **DATE D'ENREGISTREMENT :**            **31 décembre 2018**
- **DATE DE PAIEMENT :**                    **15 janvier 2019**

**CDCC - Détails du rajustement :**

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Fiducie de placement immobilier Granite (GRT) seront ajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :**    **28 décembre 2018**

- **SYMBOLE DES OPTIONS :** Inchangé
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** Inchangé
- **LIVRABLE PAR CONTRAT :** 100 actions de GRT.un
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée demeureront inchangées à 50 000 contrats
- **CUSIP :** Inchangé
- **PRIX DE LEVÉE:** Un rajustement de 0.30\$ CA sera fait pour toutes les séries existantes.

**Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le 28 décembre 2018, les prix de levée pour les séries de GRT seront ajustés tel qu'indiqué ci-dessous:

<b>Granite Real Estate Inc.</b>		
<b>Symbole</b>	<b>Prix de levée actuels</b>	<b>Nouveaux prix de levée après le dividende spécial</b>
GRT	48,00 \$	47,70 \$
GRT	50,00 \$	49,70 \$
GRT	52,00 \$	51,70 \$
GRT	54,00 \$	53,70 \$
GRT	56,00 \$	55,70 \$
GRT	58,00 \$	57,70 \$
GRT	60,00 \$	59,70 \$
GRT	62,00 \$	61,70 \$

Le tableau ci-dessus peut ne pas refléter l'ensemble des séries cotées en raison des fluctuations du marché.



**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Gladys Karam  
Directrice, Dérivés sur actions  
Marchés financiers